

L'imitation de celui d'Angleterre ne rompt ces entraves, en détruisant ce droit abusif qui fait tomber en non-valeur les terres qui y sont assujetties. Cette perte, dit l'ami des hommes, tombe encore plus sur le pauvre, qui n'a d'intérêt que d'être au milieu d'une forte agriculture, dont les travaux multipliés le font vivre & le rendent nécessaire.

Qu'un Arrêt irrévocable permette à tout propriétaire d'enclorre ses héritages, de les labourer, de les ensemencer comme il jugera à propos, & qu'on fasse sortir du néant toutes les communes, en les partageant à tous les particuliers résidans dans les Villages sur les territoires desquels elles se trouvent; cet Arrêt sera l'époque d'une révolution avantageuse & nécessaire à notre agriculture; nos récoltes doubleront, tripleront. Mr. de Mirabeau ne craint point d'avancer, que le seul avantage de la clôture des héritages a décuplé quelquefois les revenus d'une terre.

Les communes une fois partagées, seront autant de nouveaux fonds que l'Etat acquérera en enrichissant le particulier; la clôture des héritages étant permise, les prairies artificielles pourront s'établir en sûreté, sans crainte de les voir foulées par le bétail, qui en perd plus avec ses pieds qu'il n'en mange; nos troupeaux se multiplieront en proportion.

« L'Agriculture, dit Mr. le Roi à l'article
 » Ferme de l'Encyclopédie, ne peut avoir des
 » succès étendus & généralement intéressans,
 » que par la multiplication des bestiaux; ce
 » qu'ils rendent à la terre par l'engrais est infi-
 » niment au-dessus de ce qu'elle leur fournit pour
 » leur subsistance Multiplions nos trou-
 » peaux, nous doublerons presque nos récoltes